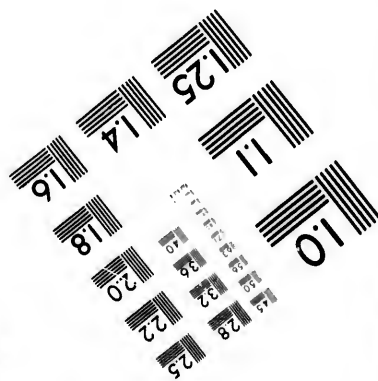
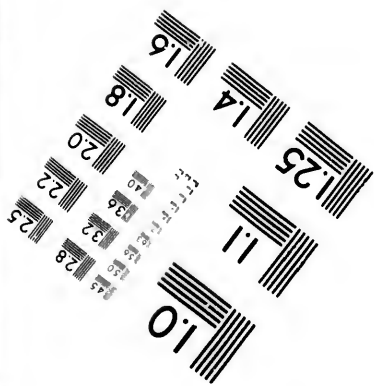
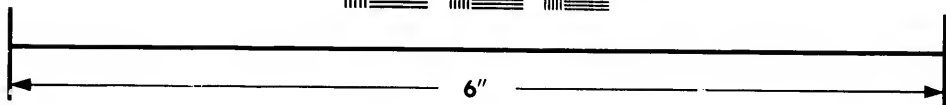
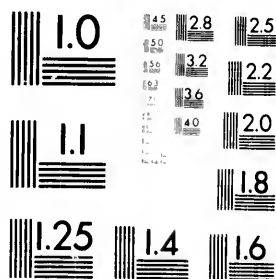


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

8  
11.8  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40  
45

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10  
57

**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

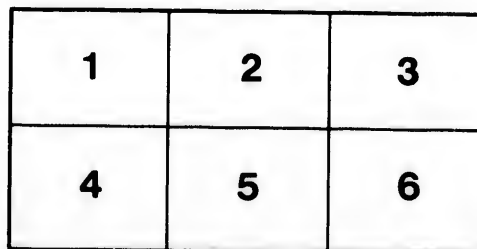
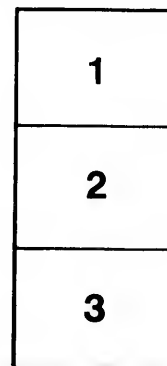
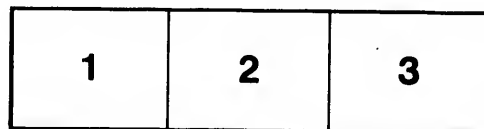
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire  
détails  
es du  
modifier  
er une  
filmage

es

errata  
to

pelure,  
on à



*Bureau de Rédaction est prie*  
*par M. Le Cuvé de Chambly de faire*  
*insérer ce DISCOURS est répandu*  
*à profusion à la campagne*  
DE  
*J. H. D.*

L'ÉVÊQUE STROSSMAYER,

DEVANT

LE PAPE ET TOUS LES CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES,

RÉUNIS AU CONCILE DU VATICAN,

ET SUR

L'INFAILLIBILITÉ.

---

Montreal :  
IMPRIMÉ AU BUREAU DU "WITNESS,"  
218 ET 220 RUE ST. JACQUES.

1872.

82

1872

(63)

## AU LECTEUR.

---

Tout le monde sait que l'évêque Strossmayer, et plusieurs autres prélats distingués de l'église de Rome, s'opposent chaleureusement au nouveau dogme de l'infaillibilité papale.

Ce qui suit, donné comme étant la substance du discours de l'évêque Strossmayer, a été mis largement en circulation sur ce continent et en Europe.

Comme on devait s'y attendre, dans l'intérêt de l'église de Rome, l'authenticité en a été niée. Que ceux qui ont des doutes produisent leurs preuves et qu'ils nous prouvent en quoi ce discours diffère de celui que l'évêque a prononcé contre le dogme de l'infaillibilité.

La question qui doit être maintenant soumise aux Catholiques Romains intelligents n'est pas si l'évêque Strossmayer a prononcé mot à mot toutes les paroles du discours qu'on lui attribue, mais si les arguments qu'on avance en son nom sont ce qu'ils prétendent être fondés sur les Saintes Ecritures et sur des faits historiques incontestables. L'Écriture Sainte et l'histoire seules peuvent donner du poids à cette traduction. Si elle y est conforme acceptez-la, sinon, rejetez-la.

MONTREAL, Septembre 1872.

# DISCOURS DE L'ÉVÊQUE STROSSMAYER,

DEVANT LE PAPE ET TOUS LES CARDINAUX, ARCHEVÊQUES,  
ET EVEQUES, REUNIS AU CONCILE DU VATICAN.

## SUR L'INFAILLIBILITÉ.



VÉNÉRABLES PÈRE ET FRÈRES,

Ce n'est pas sans trembler, et pourtant c'est avec une conscience libre et tranquille devant Dieu qui vit et qui me voit, que j'ouvre la bouche au milieu de vous devant cette auguste assemblée.

Depuis le temps où je siége ici, avec vous, j'ai prêté une oreille très attentive aux discours qui ont été prononcés dans cette salle, désirant ardemment qu'un rayon de lumière, descendant d'en haut, vint éclairer les yeux de mon intelligence, et me mettre en état de voter, avec une parfaite connaissance de cause, sur les canons de ce saint concile écuménique.

Pénétré des grandes responsabilités qui pèsent sur moi, et dont Dieu me demandera compte, je me suis mis à étudier, avec la plus sérieuse attention, les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, demandant à ces vénérables monuments de la vérité de me faire connaître si le saint pontife, qui préside ici, est réellement le successeur de Saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, et l'infaillible docteur de l'Eglise.

Pour résoudre cette grave question, j'ai dû fermer les yeux sur l'état présent des choses, et me transporter en esprit, le flambeau évangélique à la main, au jour où il n'y avait ni ultramontanisme ni gallicanisme, mais où l'Eglise avait pour docteurs St. Paul, St. Pierre, St. Jacques et St. Jean—docteurs à qui l'on ne peut contester l'autorité divine sans mettre en doute ce qu'enseigne la Sainte Bible qui est ici devant moi, et que le concile de Trente a proclamé "la règle de la foi et des mœurs."

J'ai donc ouvert ces pages sacrées. Eh bien ! oserai-je le dire ? . . . Je n'ai rien trouvé qui autorisât ni de près ni de loin, l'opinion ultramontaine. Bien plus, à ma très grande surprise, je ne vois pas, dans ces temps apostoliques, qu'il soit plus

question d'un pape, successeur de St. Pierre et vicaire de Jésus-Christ, que de Mahomet qui n'existait pas alors.

Vous, Monseigneur Manning, vous direz que je blasphème ; vous, Monseigneur Pie, que je suis un fou. . . Non, Messieurs, je ne blasphème pas ; non, je ne suis pas un fou. Mais, ayant lu le Nouveau Testament d'un bout à l'autre, je déclare devant Dieu, la main levée vers ce grand crucifix, que je n'ai découvert aucun vestige de la papauté telle qu'elle existe maintenant.

Ne me refusez pas votre attention, mes vénérables frères ; par vos murmures et vos interruptions ne justifiez pas ceux qui disent, comme le père Hyacinthe, que ce concile n'est pas libre, mais que nos votes ont été imposés dès le commencement. S'il en était ainsi, cette auguste assemblée, sur laquelle sont tournés les yeux du monde entier, tomberait dans le plus honteux mépris. Voulons-nous la faire grande, que chacun de nous soit libre.

Je remercie son Excellence Mgr. Dupanloup pour le signe d'approbation qu'il fait de la tête ; cela m'encourage et je continue.

En lisant donc les Saints Livres avec toute l'attention dont le Seigneur m'a rendu capable, je n'ai point trouvé un seul chapitre, le moindre petit verset, où Jésus-Christ donne à St. Pierre la supériorité sur les apôtres, ses confrères.

Si Simon, fils de Jonas, avait été fait pape, ce que l'on croit que Sa Sainteté Pie IX. est aujourd'hui, il est étonnant que Christ n'ait pas dit à ses disciples : "Quand je serai remonté vers mon Père, vous obéirez tous à Simon Pierre comme vous m'obéissez à moi-même ; je l'établis mon vicaire sur la terre."

Non seulement Jésus-Christ garde le silence sur ce point, mais il pense si peu à donner un chef à l'Eglise, que lorsqu'il promet des trônes à ses apôtres pour juger les douze tribus d'Israël (Matt. 19. 28), il leur en promet douze, un pour chacun sans spécifier que parmi ces trônes il y en a un plus élevé que les autres, lequel doit être pour Pierre. Que conclure de son silence ? . . . La logique nous le dit : que Christ n'a pas voulu établir Pierre le chef du collège apostolique.

Quand Jésus-Christ envoya les Apôtres à la conquête du monde, il leur conféra à tous également le pouvoir de lier et de délier ; il leur donna à tous également le pouvoir du Saint-Esprit. Permettez-moi de le répéter : s'il avait voulu constituer Pierre son vicaire, il lui eût donné, en termes précis, le commandement sur son armée spirituelle.

Christ, dit la Sainte Ecriture, défendit à Pierre et à ses collègues d'exercer aucune domination, aucune autorité, aucun pouvoir sur les fidèles, à la manière des princes des Gentils (Luc, 22. 25). Si St. Pierre avait été fait pape, Jésus n'eût pas parlé de la sorte, car selon nos traditions, la papauté tient dans



ses mains deux épées, symboles de son double pouvoir spirituel et temporel.

Un fait m'a profondément surpris. En y réfléchissant bien, je me suis dis à moi-même : Si St. Pierre avait été pape, ses collègues se seraient-ils permis de l'envoyer avec St. Jean à Samarie pour y prêcher l'Évangile du Fils de Dieu ? (Actes 8. 14.)

Que penseriez-vous, vénérables Frères, si, en ce moment, nous nous permettions d'envoyer Sa Sainteté Pie IX et Mgr. Plantier au patriarche de Constantinople pour le conjurer de mettre un terme au schisme d'Orient ?

Mais il y a un autre fait d'une plus grande importance encore. Un concile œcuménique est tenu à Jérusalem pour décider des questions qui divisent les fidèles. Qui aurait convoqué ce concile si St. Pierre avait été pape ? . . . St. Pierre. Qui l'aurait présidé ? St. Pierre ou ses légats. Qui en aurait formulé ou promulgué les Canons ? . . . St. Pierre. Eh bien ! rien de tout cela n'est arrivé. L'apôtre assistait au concile, comme tous ses autres collègues, et ce n'est pas lui qui en résuma les conclusions, mais St. Jacques ; et quand les décrets furent promulgués, ce fut au nom "des Apôtres, des Anciens et des frères." (Actes 15.) Est-ce là ce qui se pratique dans notre Eglise ?

Plus attentivement j'examine, ô vénérables frères, plus je demeure convaincu qu'il n'y a pas dans les Saintes Ecritures l'ombre d'apparence de la suprématie du fils de Jonas.

Pendant que nous enseignons aujourd'hui que l'Eglise est bâtie sur St. Pierre, St. Paul, dont l'autorité ne peut être mise en doute, dit, dans son épître aux Ephésiens (2. 20), "qu'elle est bâtie sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, Jésus-Christ étant lui-même la principale pierre de l'angle." Le même apôtre est si loin de croire à la suprématie de St. Pierre, qu'il blâme ouvertement ceux qui disent : "Je suis à Paul, et moi je suis à Apollon," (1 Cor. 1. 12), dans les mêmes termes que ceux qui disent : "Je suis à Pierre." Si ce dernier apôtre avait été le vicaire de Jésus-Christ, St. Paul eût pris bien garde de censurer si violemment ceux qui tenaient pour son collègue.

Le même apôtre Paul, énumérant les divers ministères de l'Eglise, mentionne les Apôtres, les Prophètes, les Evangélistes, les Docteurs, et les Pasteurs. Est-il croyable, vénérables frères, que St. Paul, le grand apôtre des Gentils, eût oublié le premier de ces ministères, la papauté, si la papauté avait été d'institution divine ? . . . Il me semble que cette omission eût été aussi impossible que le serait une histoire du présent concile qui ne ferait aucune mention de Sa Sainteté Pie IX. (Plusieurs voix : Silence, hérétique, silence !)

Calmez-vous, vénérables frères ; je n'ai pas fini encore. En me défendant de continuer, vous vous montrez au monde comme

agissant mal, comme fermant la bouche au plus humble membre de cette assemblée. Je poursuis.

L'apôtre Paul, dans ses lettres adressées aux diverses églises, ne fait aucune mention de la suprématie de Pierre. Si cette suprématie avait existé ; si, en un mot, l'Eglise avait eu un chef suprême, infaillible dans ses enseignements, le grand apôtre des Gentils aurait-il oublié de le mentionner ? Que dis-je ? il eût écrit une longue lettre sur ce sujet d'une souveraine importance. Quand il bâtit l'édifice de la doctrine chrétienne, en oublierait-il la fondation et la clef de la voûte ? . . . Maintenant, à moins de tenir l'Eglise des Apôtres pour hérétique, ce qu'aucun de nous ne voudrait avancer, nous sommes forcés de reconnaître que l'Eglise n'a jamais été plus belle, plus pure, plus sainte qu'aux jours où elle n'avait point de pape. (Cris : cela n'est pas vrai ; cela n'est pas vrai !) Que Mgr. l'évêque de Laval ne dise pas "non." Si aucun de vous, mes vénérables frères, osait penser que l'Eglise, qui a aujourd'hui un pape pour son chef, est plus ferme dans la foi, plus pure dans la morale que l'Eglise Apostolique, qu'il le dise ouvertement à la face de l'univers : car cette enceinte est le centre d'où nos paroles s'envolent d'un pôle à l'autre pôle.

Je continue : Ni dans les écrits de St. Paul, ni dans ceux de St. Jean ou de St. Jacques, je n'ai découvert aucune trace, aucun germe du pouvoir papal. St. Luc, l'historien des travaux évangéliques des Apôtres, garde aussi le silence sur ce point essentiel.

Or ce silence de ces hommes de Dieu, dont les écrits font partie du Canon des Livres divinement inspirés, est aussi inexplicable, si St. Pierre avait été pape, que le serait le silence de Mr. Thiers, s'il avait omis le titre d'empereur dans son histoire de Napoléon Bonaparte.

J'aperçois là devant moi un membre de l'assemblée qui dit en me montrant du doigt : Voilà un évêque schismatique, qui s'est glissé parmi nous sous de fausses couleurs.

Non, non, vénérables frères, je ne suis point entré dans cette auguste assemblée comme un voleur, par la fenêtre, mais comme vous tous, par la porte. Mon titre d'évêque m'en donne le droit, de même que ma conscience de chrétien me force de parler et de dire ce que je crois être la vérité.

Ce qui m'a étonné le plus, et ce qu'il est facile de prouver, c'est le silence de St. Pierre lui-même. S'il avait été ce que nous disons—le vicaire de Jésus-Christ sur la terre—assurément il l'aurait su ; et l'ayant su, comment se fait-il qu'il n'ait jamais agi une fois, une seule fois, en pape ? . . . Il l'eût montré le jour de la Pentecôte quand il prononça son premier discours, et il ne le fit pas ; au concile de Jérusalem, et il ne le fit pas ; à Antioche, et il ne le fit pas, non plus que dans ses deux lettres adressées

aux églises. Mes vénérables frères, pouvez-vous vous imaginer un pareil pape, supposé que St. Pierre ait été pape?

Maintenant si vous vous obstinez à soutenir qu'il était pape, la conséquence naturelle qui s'ensuit, c'est que vous êtes forcés de déclarer qu'il n'en savait rien. Or, je le demande à tout homme qui a une tête pour penser et un esprit pour réfléchir, ces deux suppositions sont-elles possibles?

Je résume, et je dis que tout le temps que les apôtres ont vécu, l'Eglise n'a jamais pensé qu'il pût y avoir un pape. Pour soutenir le contraire, il faudrait, ou jeter au feu toutes les Saintes Ecritures, ou entièrement les ignorer.

Mais j'entends dire de tous côtés : St. Pierre n'était-il pas à Rome? N'y a-t-il pas été crucifié la tête en bas? . . . La chaire dans laquelle il a enseigné, les autels sur lesquels il a dit la messe, ne sont-ils pas dans la Ville Eternelle? . . .

Que St. Pierre ait été à Rome, mes vénérables frères, cela n'est fondé que sur la tradition. Mais supposé même qu'il eût été évêque de Rome, comment pouvez-vous, par le fait de cet épiscopat, prouver sa suprématie? . . . Scaliger, un des hommes les plus savants, n'a pas craint de dire que l'épiscopat et le séjour de St. Pierre à Rome doivent être rangés dans la catégorie des légendes ridicules. (Cris répétés : "fermez-lui la bouche, fermez-lui la bouche! . . faites-le descendre de la chaire! . . .)

Vénérables frères, je suis tout prêt à me taire ; mais, dans une assemblée comme la nôtre, ne vaut-il pas mieux éprouver toutes choses, comme l'apôtre le commande, et croire ce qui est bon? . . . D'ailleurs, mes vénérables amis, nous avons un dictateur, devant qui nous devons tous, même Sa Sainteté Pie IX, nous prosterner en silence, et courber nos têtes. Ce dictateur c'est l'histoire.

L'histoire n'est pas une légende que l'on peut façonner à volonté comme le potier façonne son argile ; mais c'est un diamant qui grave dans le verre des mots que l'on ne peut effacer. Jusqu'ici je ne me suis appuyé que sur elle, et si je n'ai point découvert de trace de papauté aux temps apostoliques, la faute en est à elle, non à moi. Voulez-vous me mettre dans la position d'un homme accusé de mensonge? . . . Faites-le, si vous pouvez.

J'entends à la droite ces mots : tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise (Matt. 16). Je suis prêt à répondre à cette objection, vénérables frères, mais, auparavant, je désire vous exposer le résultat de mes recherches historiques.

Ne trouvant point de trace de papauté au temps des Apôtres, je me suis dit à moi-même : Peut-être découvrirai-je ce que je cherche dans les annales de l'Eglise. Eh bien! je l'avouerais

franchement : j'ai cherché un pape dans les quatre premiers siècles, et je n'en ai pas encore trouvé.

Aucun de vous, je l'espère, ne mettra en doute la grande autorité du saint évêque d'Hippone, de l'illustre et bienheureux Augustin. Ce pieux docteur, l'honneur et la gloire de l'Eglise Catholique, fut secrétaire du concile de Ménéle. Dans les décrets de cette vénérable assemblée on lit ces remarquables paroles : "Quiconque voudra en appeler aux évêques de l'autre côté de la mer, ne sera reçu à la communion par qui que ce soit en Afrique."

Les évêques d'Afrique reconnaissent si peu la suprématie de l'évêque de Rome, qu'ils frappent d'excommunication ceux qui auraient tenté d'en appeler à lui.

Ces mêmes évêques, au sixième concile de Carthage, tenu sous Aurélius, évêque de cette ville, écrivirent à Célestin, évêque de Rome, pour lui notifier qu'il voulût bien ne point recevoir d'appels des évêques, prêtres ou clercs d'Afrique ; ne plus envoyer de légats ni de commissaires, et ne pas introduire l'orgueil humain dans l'Eglise.

Que le patriarche de Rome ait, dès les premiers temps, essayé d'attirer à lui seul toute l'autorité, c'est un fait évident ; mais il est aussi évident qu'il n'avait pas alors la suprématie que lui attribuent les ultramontains de nos jours. S'il l'avait eue, les évêques d'Afrique, St. Augustin à leur tête, auraient-ils osé interdire les appels de leurs décisions à son tribunal suprême? . . .

J'avoue sans difficulté que le patriarche de Rome tenait le premier rang. Une loi de Justinien est ainsi conçue : "Nous ordonnons, conformément aux définitions des quatre conciles, que le St. pape de l'ancienne Rome soit le premier entre les évêques, et le très Haut archevêque de Constantinople, qui est la nouvelle Rome, le second."

"Inclinez-vous donc devant la suprématie du pape," me direz-vous . . . Ne vous pressez pas tant à tirer cette conclusion, mes vénérables frères, attendu que la loi de Justinien porte ces mots écrits en tête : "relativement à l'ordre des sièges patriarchaux." Or préséance est une chose, et pouvoir de juridiction une autre chose. Par exemple, supposons qu'il y eût à Florence une assemblée de tous les évêques du royaume, la préséance serait donnée au primat de Florence, de même que chez les Orientaux elle serait accordée au patriarche de Constantinople, et en Angleterre à l'archevêque de Cantorbéry. Mais ni le premier, ni le second, ni le troisième ne pourraient, de cette position qui leur est assignée, déduire un droit de juridiction sur leurs collègues.

L'importance des évêques de Rome n'émane point d'un pouvoir divin, mais de l'importance de la ville dans laquelle ils

ont leur siège. Mgr. Darboy n'est pas supérieur en dignité à l'archevêque d'Arigan, mais, néanmoins, Paris lui donne une considération qu'il n'aurait pas si, au lieu d'avoir son palais sur les bords de la Seine, il l'avait sur les bords du Rhône. Ce qui est vrai dans l'ordre religieux, est également vrai en matière civile et politique. Le préfet de Florence n'est pas plus préfet que celui de Pise ; mais civilement et politiquement il jouit d'une plus grande importance.

Je dis que, dès les premiers siècles, le patriarche de Rome avait aspiré au gouvernement universel de l'Église. Malheureusement il y arriva bientôt. Mais il n'avait pas encore atteint son but, car malgré ses prétentions, Théodore II fit une loi par laquelle il décréta que le patriarche de Constantinople aurait la même autorité que celui de Rome. (Leg. Cod. de scar. &c. . .)

Les Pères du concile de Calcédoine mirent les évêques de "l'ancienne" et de la "nouvelle" Rome sur le même rang en toutes choses, même en matières ecclésiastiques. (Can. 28.)

Le sixième concile de Carthage défendit à tous les évêques de prendre le titre de "Prince des Evêques," ou "d'Evêque Souverain."

Quant au titre "d'Evêque Universel" que les papes s'arrogèrent plus tard, St. Grégoire I, croyant que ses successeurs ne songeraient jamais à en parer leurs noms, a écrit ces lignes remarquables : "Aucun de mes prédécesseurs n'a consenti à prendre ce titre profane, parceque, quand un patriarche s'arroe le titre d'*universel*, le nom de patriarche tombe en discrédit. Loin donc de tant de chrétiens le désir de se donner un titre qui fait jaillir le deshonneur de ses frères."

Ces paroles de St. Grégoire étaient à l'adresse de son collègue de Constantinople qui prétendait à la suprématie de l'Église. Le pape Pélage II, appelle Jean, évêque de Constantinople, qui ambitionnait le souverain sacerdoce, *impie* et *profane*. "Ne faites point attention, dit-il, à ce titre d'UNIVERSEL que Jean a usurpé illégalement. Qu'aucun patriarche ne s'arroe ce titre profane ; car, à quelles calamités ne devons-nous pas nous attendre si de tels éléments prennent naissance parmi les prêtres ! Alors s'accomplira ce qui a été prédit d'eux : "il est le roi des enfants d'orgueil." (Sélorge II, lettre 3.)

Ces autorités,—et je pourrais en citer cent autres d'une égale valeur,—ne prouvent-elles pas, avec une clarté semblable à la splendeur du soleil à son midi, que les évêques de Rome ne furent que beaucoup plus tard reconnus comme évêques universels et chefs de l'Église ? Et, d'un autre côté, qui ne sait pas que depuis l'an 325, où le premier concile de Nicée fut tenu, jusqu'à l'an 381, date du second concile œcuménique de Constantinople, sur les 109 évêques qui assistèrent aux six premiers con-

ciles généraux, il n'y eut pas plus de 19 évêques d'Occident?... Qui ne sait pas que les conciles ont été convoqués par les empereurs, sans en informer l'évêque de Rome, et même, quelquefois, malgré lui? . . . que Osius, évêque de Cordoue, présida au premier concile de Nicée, et en publia les Canons?..... Que le même Osius présida plus tard au concile de Sardaigne, à l'exclusion des légats de Jules, évêque de Rome?..... Je n'en dis pas plus, mes vénérables frères, et j'aborde maintenant le fameux argument que vous avez mentionné plus haut, pour établir la primauté de l'évêque de Rome.

Par la pierre (petra) sur laquelle la sainte Eglise est bâtie, vous entendez Pierre (Peter, Petrus). Si cela était vrai, la discussion serait finie ; mais les pères des premiers siècles—et assurément ils en savaient quelque chose—n'ont pas pensé comme nous sur ce point.

St. Cyrille, dans son quatrième livre de la Trinité, dit : “ Je crois que par la *pierre* nous devons entendre la foi inébranlable de l'Apôtre.”

St. Hilaire, évêque de Poitiers, dans son second livre de la Trinité, dit : “ la pierre est le rocher béni et unique de la *foi* confessée par la bouche de St. Pierre.” Et au sixième livre de la Trinité il ajoute : “C'est sur ce rocher *de la confession de la foi* que l'Eglise est bâtie.”

St. Jérôme, dans son sixième livre de St. Matthieu, dit : “ Dieu a fondé son Eglise sur ce *rocher*, sur cette pierre ; et c'est de ce *rocher*, de cette pierre, que l'apôtre Simon a été nommé Pierre.”

Après lui, St. Chrysostôme, dans sa 53e homélie sur St. Matthieu, dit : “ Sur *cette pierre* je bâtirai mon Eglise, c'est-à-dire, sur la *foi de la confession*. Or, quelle a été la confession de l'Apôtre? La voici : Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant.”

Ambroise, le saint archevêque de Milan, sur le second chapitre aux Ephésiens ; St. Basile de Séleucie et les pères du concile de Calcédoine, enseignent exactement la même chose.

Entre tous les docteurs de l'antiquité chrétienne, St. Augustin occupe une des premières places par la science et la sainteté. Ecoutez donc ce qu'il écrit dans son second traité sur la première épître de St. Jean : “ que signifient ces mots “ sur cette pierre je bâtirai mon Eglise? ”..... Sur cette foi, sur celle qui a dit : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant ”..... Dans son 124e traité sur St. Jean nous trouvons cette phrase d'une haute signification : “ *Sur cette pierre que tu as confessée, je bâtirai mon Eglise, puisque Christ était la pierre.*”

Ce grand évêque était si loin de croire que l'Eglise était bâtie sur St. Pierre, qu'il dit à son peuple dans son 13e sermon :

“ tu es Pierre, et sur cette pierre que tu as confessée, sur ce rocher que tu as reconnu en déclarant : “ Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, ” sur cette pierre, sur ce rocher je bâtirai mon Eglise : je la bâtirai sur moi-même, qui suis le Fils du Dieu vivant ; *je la bâtirai sur moi, et non pas sur toi.* ”

Ce que St. Augustin pensait sur ce fameux passage, était l'opinion de toute la chrétienté dans son temps.

Donc, en résumé, j'ai prouvé :

1. Que Jésus-Christ a donné à ses apôtres le même pouvoir qu'à St. Pierre ;

2. Que les Apôtres n'ont jamais reconnu en St. Pierre le vicair de Jésus-Christ, et l'infaillible docteur de l'Eglise ;

3. Que St. Pierre n'a jamais pensé qu'il fut pape, et n'a jamais agi en pape ;

4. Que les conciles des quatre premiers siècles, tout en reconnaissant la haute position que l'évêque de Rome occupait dans l'Eglise, à *cause de Rome*, ne lui ont accordé qu'une prééminence d'honneur, jamais de pouvoir, ni de juridiction ;

5. Que les Saints Pères, par ce fameux passage : “ tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. ” n'ont jamais entendu que l'Eglise fût bâtie sur *Pierre* (super Petrum, on Peter) mais sur *la pierre* (super petram,) c'est-à-dire, sur la confession de la foi de l'Apôtre.

Je conclus victorieusement avec l'histoire, avec la raison, avec la logique, avec le bon sens, et avec une conscience chrétienne, que Jésus-Christ n'a conféré aucune suprématie à St. Pierre, et que les évêques de Rome ne sont devenus souverains de l'Eglise qu'en usurpant l'un après l'autre tous les droits de l'épiscopat. (Voix : silence ! impudent protestant, silence !)

Je ne suis point un impudent protestant, non, mille fois non !

L'histoire n'est ni catholique, ni Anglicane, ni Calviniste, ni Luthérienne, ni Arménienne, ni schismatique Grecque, ni Ultramontaine. Elle est ce qu'elle est : c'est-à-dire, quelque chose de plus puissant que tous les décrets des conciles écuméniques.

Inscrivez-vous en faux contre elle, si vous l'osez ! Mais vous ne pouvez pas plus la détruire que vous ne sauriez faire crouler le Colysée en en détachant une brique. Si j'ai rien dit qui fût contraire à l'histoire, prouvez-le moi par l'histoire ; et, sans une minute d'hésitation, je ferai amende honorable. Mais ayez un peu de patience, et vous verrez que je n'ai pas encore dit tout ce que je voulais, ou pourrais dire. Dût le bûcher funéraire m'attendre sur la place St. Pierre, je ne me tairais pas, et force me serait de continuer.

Mgr. Dupanloup, dans ses fameuses “ *observations* sur le concile du Vatican, ” a dit, et avec raison, que si nous déclarons Pie IX infaillible, nous devons, par une conséquence naturelle et né-

cessaire, déclarer que tous ses prédécesseurs ont été aussi infail-  
libles. Eh bien ! mes vénérables frères, ici l'histoire élève la  
voix avec autorité pour nous assurer que plusieurs papes ont erré.  
Vous pouvez protester contre ce fait, ou le nier à votre aise ; moi,  
je vais le prouver.

Le pape Victor (A. D. 192) approuva d'abord le montanisme,  
et le condamna ensuite.

Marcellin (A. D. 296-303) fut idolâtre. Il entra dans le  
temple de Vesta et offrit de l'encens à cette déesse. Vous me  
direz que ce fut un acte de faiblesse ; je réponds qu'un disciple  
de Jésus-Christ meurt, mais ne devient point apostat !

Libère (A. D. 358) consentit à la condamnation d'Athanase,  
et fit profession d'arianisme, afin d'être rappelé de son exil, et  
rétabli sur son siège.

Honorius (A. D. 625) adhéra au monothélisme, comme le  
père Gratry l'a pleinement démontré.

Grégoire I (A. D. 578-590) donne le nom d'Antéchrist à qui-  
conque prend le titre d'évêque universel ; et, tout au contraire,  
Boniface III (A. D. 607-608) se fait conférer ce titre par le  
paricide empereur Phocas.

Pascal II. (A. D. 1088-1099) et Eugène III. (A. D. 1145-  
1153) autorisent le duel ; Jules II. (A. D. 1509) et Pie IV (A.  
D. 1560) le défendent. Eugène IV (A. D. 1431-1439) approuve  
le concile de Basle, et la restitution du calice à l'église de  
Bohême ; Pie II. (A. D. 1458) révoque la concession. Adrien  
II. (A. D. 867-872) déclare les mariages civils valides ; Pie VII  
(A. D. 1800-1823) les condamne. Sixte V. (A. D. 1585-1590)  
publie une édition de la Bible, et, par une bulle, en recommande  
la lecture ; Pie VII. condamne cette lecture. Clément XIV  
(A. D. 1769-1775) abolit l'ordre des Jésuites autorisé par Paul  
III., Pie VII le rétablit.

Mais pourquoi chercher des preuves si loin ? Notre Saint  
Père ici présent, dans sa bulle qui prescrit les règlements à sui-  
vre pour ce concile, dans le cas où il viendrait à mourir pendant  
sa session, n'a-t-il pas révoqué tout ce qui, dans le passé, peut  
être contraire à ce concile, quand même cela émanerait des déci-  
sions de ses prédécesseurs ?..... Assurément si Pie IX a jamais  
parlé *ex cathedra*, ce n'est pas quand, du fond de sa tombe, il  
impose sa volonté aux princes de l'Eglise.

Je n'en finirais pas, mes vénérables frères, si j'avais à vous  
mettre sous les yeux les contradictions des papes dans leur en-  
seignement. Si donc vous proclamez l'infailibilité du pape  
actuel, vous êtes forcés, ou de prouver ce qui est impossible,  
savoir : que les papes ne se sont jamais contredits les uns les  
autres ; ou de déclarer que le Saint-Esprit vous a révélé que



l'infailibilité de la papauté ne date que de 1870. Etes-vous assez hardis pour le faire?.....

Il se peut que le public soit indifférent et ne prête aucune attention à des questions théologiques qu'il ne comprend pas et dont il ne voit pas l'importance. Mais si indifférent qu'il puisse être aux principes, il ne l'est pas aux faits. Ne vous y trompez pas ! Si vous décrétez le dogme de l'infailibilité papale, les Protestants, nos adversaires, monteront sur la brèche avec d'autant plus d'intrépidité qu'ils ont l'histoire de leur côté, tandis que nous n'avons contre eux que nos propres dénégations. Que pourons-nous leur répondre quand, une fois, ils auront commencé à étaler sous les yeux du public toute la suite des évêques de Rome depuis Linus jusqu'à Sa Sainteté Pie IX ?.....

Oh ! s'ils avaient tous été des Pie IX, nous triompherions sur toute la ligne ; mais, hélas ! il s'en faut ! (Cris : silence ! silence ! assez, assez !)

Ne criez pas ainsi, Messieurs ; craindre l'histoire, c'est s'avouer vaincu. Et, d'ailleurs, feriez-vous passer sur elle toutes les eaux du Tibre, vous n'en sauriez effacer une seule page. Laissez-moi parler ; je serai aussi bref que possible sur cet important sujet.

Le pape Vigile (A. D. 538) acheta la papauté de Bélisaire, lieutenant de l'empereur Justinien. Il est vrai qu'il viola sa promesse, et ne paya jamais... Est-ce là un moyen canonique d'arriver à la tiare ? Le second concile de Calcédoine l'a formellement condamné. Un de ses Canons est ainsi conçu : "l'évêque qui obtient un évêché par des présents doit le perdre et être dégradé."

Le pape Eugène III. (A. D. 1145) imita Vigile. St. Bernard, l'astre brillant de son siècle, censure le pape en ces termes : "pouvez-vous me montrer dans cette grande ville de Rome un seul homme qui vous eût pris pour pape, s'il n'avait reçu ni or ni argent ?"

Se peut-il, mes vénérables frères, qu'un pape qui établit un bureau de change à la porte du temple, soit inspiré du Saint-Esprit?.....qu'il ait aucune autorité pour enseigner l'Eglise infailliblement?.....

Vous connaissez trop bien l'histoire de Formose pour que j'aie besoin d'y rien ajouter. Etienne VI. fit exhumer son corps, revêtu de ses habits pontificaux ; il lui fit couper les doigts dont il se servait pour donner la bénédiction, et ensuite il le fit jeter dans le Tibre, le déclarant un parjure et un bâtard. Il fut lui-même plus tard jeté en prison par le peuple, empoisonné et étranglé. Mais voyez comment les choses furent rétablies : Romain, successeur d'Etienne. et, après lui, Jean X., réhabilitèrent la mémoire de Formose.

Vous m'objecterez que ce sont là des fables, et non de l'histoire. Des fables!..... Allez, Messesseurs, à la bibliothèque du Vatican, et lisez Platine, l'histoire de la papauté, et les annales de Baronius (année 897).....Ce sont *des faits* que, pour l'honneur du Saint Siège, nous voudrions pouvoir dissimuler. Mais quand il s'agit de définir un dogme qui est de nature à provoquer un grand schisme au milieu de nous, l'amour que nous portons à notre vénérable mère l'Eglise—Catholique, Apostolique et Romaine—nous défend de garder le silence. Je continue.

Le savant cardinal Baronius, parlant de la Cour papale, dit : (vénérables frères, faites attention à ces paroles) : “ Quel est l'aspect de l'Eglise Romaine à cette époque?..... Que d'infamies sur son front ! Rien que des courtisanes toutes-puissantes gouvernant dans Rome ! C'étaient elles qui accordaient, transféraient et confisquaient les évêchés ; et, chose horrible à raconter ! elles firent monter leurs amants, les faux papes, sur le trône de St. Pierre.” (Baronius, année 912.)

Vous me répondez : “ C'étaient de faux papes, non de vrais papes.” Soit ; mais alors, si pendant 50 ans le siège de Rome fut occupé par des anti-papes, comment renouerez-vous le fil de la succession pontificale ? L'Eglise a-t-elle pu, pendant au moins un siècle et demi, faire sans son chef, et aller sans tête ? Prenez y garde. Le plus grand nombre de ces anti-papes figurent dans l'arbre généalogique de la papauté, et assurément ils ont dû être tels que Baronius les dépeint, car Génébardo, le grand flatteur des papes, n'a pas craint de dire lui-même dans ses chroniques (année 901) : “ Cet âge est vraiment malheureux, en ce que, pendant près de 150 ans, les papes ont abandonné toutes les vertus de leurs prédécesseurs, et ressemblé plutôt à des *apostats* qu'à des *apôtres* ! ”

Je comprends combien l'illustre Baronius a dû rougir de honte quand il racontait les actes de ces évêques de Rome. En parlant de Jean XI (A. D. 931), fils naturel du pape Sergius et de Marozia, il a écrit ces mots dans ses annales : “ La sainte Eglise, c'est-à-dire, l'Eglise Romaine, a été foulée aux pieds d'une manière honteuse *par un tel monstre*.” Jean XII (A. D. 956), élu pape à l'âge de 18 ans, par l'influence de courtisanes, ne valut pas mieux que son prédécesseur.

Je suis fâché, mes vénérables frères, de remuer tant d'ordures. ....Je passe sous silence un Alexandre VI, père et amant de Lucrèce. . . ; et je me détourne avec mépris d'un Jean XXII (A. D. 1416), qui nia l'immortalité de l'âme, et fut déposé par le concile écuménique de Constance.

Quelques uns m'objecteront que ce concile ne fut qu'un concile privé. Soit encore. Mais si vous lui déniez toute autorité, par une conséquence logique vous devez tenir pour

illégal la nomination de Martin V. (A. D. 1417.) Qu'en deviendra-t-il alors de la succession papale ?.....Êtes-vous en état d'en trouver le fil ?

Je ne parle pas des schismes qui ont deshonoré l'Eglise. Dans ces temps malheureux, le siège de Rome fut occupé par deux, et, quelquefois, par trois compétiteurs ! Lequel de ces deux, de ces trois papes, était le vrai pape ?.....

Me résumant de nouveau, je répète : Si vous décrêtez l'infaillibilité de l'évêque actuel de Rome, vous êtes forcés de déclarer aussi infaillibles tous ses prédécesseurs, sans en excepter un seul. Or, pouvez-vous le faire quand l'histoire est là, établissant avec une clarté qui n'a d'égale que celle du soleil, que les papes ont erré dans leurs enseignements ? Pouvez-vous le faire, et soutenir que les papes coupables d'avarice, d'inceste, de meurtre, de simonie, ont été les vicaires de Jésus-Christ ?..... Oh ! vénérables frères, soutenir une pareille énormité, ce serait trahir Jésus-Christ d'une manière plus criminelle que ne l'a fait Judas ; ce serait lui jeter de la boue à la face ! (Cris : en bas de la chaire, vite ! . . fermez la bouche à l'hérétique !)

Vous criez, mes vénérables frères, mais ne serait-il pas plus digne de vous de peser mes raisons et mes preuves dans la balance du sanctuaire ? . . Croyez-moi, l'histoire ne peut pas être refaite. Elle est là, et elle y restera pendant toute l'éternité, pour protester énergiquement contre le dogme de l'infaillibilité papale. Vous pouvez le proclamer unanimement, mais un vote manquera . . et ce sera le mien !

Les vrais fidèles, Messieurs, ont les yeux sur nous, attendant de nous un remède aux maux innombrables qui deshonnent l'Eglise. Trompez-vous leurs espérances ? . . Quelle ne sera pas notre responsabilité devant Dieu, si nous laissons échapper cette occasion solennelle que le Seigneur nous a ménagée pour sauver l'intégrité de la vraie foi ? . .

Saisissons-la, mes frères, cette occasion ; armons-nous d'un saint courage ; faisons un puissant et généreux effort ; tournons-nous vers les enseignements des Apôtres, car, en dehors de ces enseignements, nous n'avons qu'erreurs, ténèbres et fausses traditions.

Usons de notre raison et de notre intelligence en prenant les Apôtres et les Prophètes pour nos seuls guides infaillibles relativement à cette question la plus importante de toutes : " Que dois-je faire pour être sauvé ? " Cela décidé, nous aurons posé la base de notre système dogmatique.

Fermes et inébranlables sur le rocher solide et immuable des Saintes Ecritures divinement inspirées, pleins de confiance, nous irons devant le monde, et, comme l'apôtre Paul, en présence des libres-penseurs, nous ne connaissons rien que Jésus-Christ, et

que Jésus-Christ crucifié. Nous conquerrons par la prédication de la folie de la croix, comme Paul a conquis les savants de la Grèce et de Rome ; et l'Eglise Romaine aura son *glorieux* " quatre-vingt-neuf ! " (Clameurs : " descendez ! .. à bas le Protestant, ie Calviniste, le traître à l'Eglise ! ")

Vos cris, Messeigneurs, ne m'épouvantent pas. Si mes paroles sont chaudes, ma tête est froide. Je ne suis ni à Luther, ni à Calvin, ni à Paul, ni à Apollon, mais à Christ. (Cris réitérés : " Anathème, anathème à l'apostat ! ")

Anathème ! Messeigneurs, Anathème ! Vous savez parfaitement bien que vous ne protestez pas contre moi, mais contre les Saints Apôtres, sous la protection desquels je voudrais que ce concile mit l'Eglise . . . Ah ! si, couverts de leurs linceuls, ils sortaient de leurs tombeaux, vous parleraient-ils un langage différent du mien ?

Que leur répondrez-vous, quand ils vous disent par leurs écrits que la papauté s'est écartée de l'évangile du Fils de Dieu, lequel ils ont prêché et scellé d'une manière si généreuse par l'effusion de leur sang ? Oseriez-vous leur dire : " Nous préférons à vos enseignements ceux de nos papes, de nos Bellarmin, de nos Ignace de Loyola ? " Non, non, mille fois non ; à moins que vous n'ayez bouché vos oreilles pour ne pas entendre, fermé vos yeux pour ne pas voir, émoussé votre esprit pour ne pas comprendre.

Ah ! si Celui qui règne là-haut veut nous punir ; s'il veut appesantir sa main sur nous, comme autrefois sur Pharaon, il n'a pas besoin de permettre aux soldats de Garibaldi de nous chasser de la Ville Eternelle ; il n'a qu'à nous laisser faire de Pie IX un dieu, comme nous avons fait de la Sainte Vierge une déesse ! . . .

Arrêtez-vous, oh ! arrêtez-vous, vénérables frères, sur cette pente odieuse et ridicule sur laquelle vous vous êtes placés vous-mêmes. Sauvez l'Eglise du naufrage qui la menace, demandant aux Saintes Ecritures seules la règle de foi que nous devons croire et professer ! . . .

J'ai parlé. Que Dieu me vienne en aide ! . . .

Traduit du journal : " *The Episcopal Register*,"

Par le Rev. C.-B. G.

N. Hudson Brantley

